



**COMPTE-RENDU**  
de la réunion du conseil municipal  
du 26 novembre 2020

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Patrimoine** : Attribution de locaux au Vivier,
- 3) **Finances** : Virement de crédits,
- 4) **Electricité** : Signature des nouveaux contrats,
- 5) **Finances** : Demandes de subventions.
- 6) **Questions diverses** :

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Jacques PORTAS – Pascal FORET – Hugues VIOT – Roger GROSJEAN – Serge TEMPESTINI.  
Mmes Franciane PETIT – Paulette BONNETIER – Martine LEVANDOWSKI.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Cédric MAILLARD par Hugues VIOT  
James MEY par Roger GROSJEAN  
Monique ALEXANDRE par Paulette BONNETIER  
Astrid JUMEAUX par Hugues VIOT

**ETAIENT ABSENTS :**

Fabrice PIERRET – GAUDET Stéphanie – Martine SALENGRO.

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Finances : Loyers impayés,
- Finances : Cartes cadeaux pour le Noël du personnel

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

### **Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.**

Monsieur Pascal FORET est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **Affaire 2 : Patrimoine : Attribution de locaux au Vivier**

Monsieur Stéphane EVRARD ne souhaite plus louer le local au Vivier. La superficie a été recalculée passant de 105.00 m<sup>2</sup> à 104.91 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer une superficie de 104.91 m<sup>2</sup>, à Laurent GUENOT pour un loyer mensuel de 119.60 euros à compter du 1er novembre 2020.

### **Affaire 3 : Finances : Virement de crédits**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le virement de crédit présenté ci-après :

M49 : Dépenses d'investissement

- Compte 2315 : - 406 €
- Compte 2158 : + 406 €

### **Affaire 4 : Electricité : Signature des nouveaux contrats**

Ce point est reporté.

Les devis de plusieurs prestataires sont remis aux membres du conseil municipal qui doivent les étudier afin de prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal.

### **Affaire 5 : Finances : Demande de subventions**

Les organismes suivants ont fait parvenir en Mairie une demande de subvention :

- ↳ Pompiers humanitaires du GSCF
- ↳ Association prévention routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de n'octroyer aucune subvention aux associations citées précédemment.

### **Affaire 6 : Finances : Demande de subventions**

L'association FX Team Karting avait sollicité une subvention exceptionnelle pour financer le déplacement pour la compétition à Brignoles.

Cette compétition ayant été annulée à cause de la crise sanitaire, les membres du conseil municipal décident de ne pas octroyer la subvention exceptionnelle à l'association FX Team Karting.

### **Affaire 7 : Finances : Loyers impayés**

Malgré les relances la locataire de la maison 6 rue de la Gare, reste redevable, à ce jour, de la somme de 2 178 euros (soit 1 736 euros pour les loyers impayés et 442 euros des frais de cantine non réglés).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident d'engager une procédure par huissier pour l'expulsion de la locataire, 6 rue de la gare à Folembay, et d'autoriser le règlement des frais s'y afférents.

### **Affaire 8 : Finances : Loyers impayés**

Malgré les relances la locataire de la maison 8 rue de la Gare, reste redevable, à ce jour, de la somme de 359.21 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident d'engager une procédure par huissier pour l'expulsion de la locataire, 8 rue de la gare à Folembroy, et d'autoriser le règlement des frais s'y afférents.

### **Affaire 9 : Finances : Cartes cadeaux pour le Noël du personnel**

Avec la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie pour la remise des cadeaux de Noël cette année. En compensation, il est décidé d'offrir une carte cadeau aux membres du personnel et à leur(s) enfant(s).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'offrir :

- Une carte cadeau d'un montant de 65 euros à chaque membre du personnel,
- Une carte cadeau d'un montant de 15 euros aux enfants de moins de 16 ans des membres du personnel.

### **Questions diverses**

#### **Compétence PLU**

La communauté de Communes Picardie des Châteaux nous a informé du report de la date du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme... » aux communautés de communes et d'agglomération (art. 7).

Les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

#### **Droit de préemption**

Après concertation, les membres du conseil municipal décident de ne pas faire valoir le droit de préemption pour la maison de M. et Mme HERMAN.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.*

Le Maire,



Jacques PORTAS